

Sommet franco-britannique 2018

Communiqué

Académie Royale Sandhurst

18 janvier 2018

COMMUNIQUE DU SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE

1. Ce 35^e Sommet franco-britannique met en évidence la relation unique et étroite entre nos pays, deux des plus anciennes et des plus grandes démocraties au monde. Aujourd'hui, nous proclamons une vision commune de notre relation pour les décennies à venir, une relation résolue à renforcer notre bien-être commun et la prospérité de nos sociétés.
2. Nous nous réunissons au cours de cette année qui marque le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle nos troupes ont combattu côte à côte pour défendre notre croyance commune en la liberté et pour résister contre les agressions.
3. En tant que nations internationales, ouvertes sur l'extérieur, nous demeurons déterminées à protéger nos populations et à défendre nos valeurs de démocraties libérales face à toutes les menaces, sur notre sol comme à l'étranger. Pays européens membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que membres du G7, du G20 et de l'OTAN, nous agissons en étroite collaboration pour défendre le système international fondé sur des règles.
4. Le Traité de Lancaster House est le socle de notre relation. Nous avons amélioré depuis 2010 nos capacités collectives et constaté des niveaux inédits d'intégration de nos forces armées, de nos services de renseignement et de nos organes diplomatiques et de développement.
5. Dans un monde de plus en plus instable et incertain, ce partenariat solide et durable entre deux grandes nations est plus important que jamais. Nos services de renseignement agissent ensemble pour sauver des vies des deux côtés de la Manche et partout dans le monde. Nos forces armées, quant à elles, jouent un rôle moteur au sein de l'OTAN, offrant des garanties de sécurité à nos alliés d'Europe de l'Est.
6. Nos institutions coopèrent étroitement à tous les niveaux pour réduire la pression migratoire et cibler les groupes criminels impliqués dans la traite des êtres humains, au nord de la France comme dans des zones plus lointaines. Nous luttons aussi contre le terrorisme et l'instabilité à l'étranger, en combattant Daech en Irak et en Syrie, en œuvrant ensemble dans le Sahel et en utilisant nos budgets d'aide au développement pour soutenir nos objectifs stratégiques. Nous allons désormais renforcer cette coopération sans précédent, en nous appuyant sur nos capacités communes et en les développant, conscients que nous sommes plus efficaces quand nous agissons ensemble.
7. Ce Sommet a lieu alors que le Royaume-Uni se prépare à quitter l'Union européenne, mais le Royaume-Uni ne quitte pas l'Europe. Une relation forte et profonde entre le Royaume-Uni et la France est dans l'intérêt de nos deux pays.

8. Nos relations ne se sont jamais arrêtées à la défense et la sécurité, bien au contraire. Nos échanges commerciaux représentent 71 milliards de livres sterling, ce qui fait de la France le troisième partenaire commercial du Royaume-Uni et du Royaume-Uni le cinquième partenaire commercial de la France, mais notre amitié va bien au-delà d'une simple balance commerciale. Plus de 150 000 ressortissants britanniques vivent en France et un nombre semblable de ressortissants français ont décidé de faire leur vie au Royaume-Uni. C'est pourquoi aujourd'hui, pour la première fois, nous avons élargi le Sommet à tout le spectre des relations bilatérales franco-britanniques, notamment la prospérité, l'innovation, la science et l'éducation.
9. Nous sommes pour toujours des voisins, unis par un lien d'amitié, ardents défenseurs de notre croyance commune dans la liberté et la justice, dans nos sociétés et partout dans le monde. Les trois piliers de ce Sommet forment un seul et même engagement. Nous renforcerons notre sécurité commune en trouvant des solutions en commun pour bâtir un avenir partagé plus radieux pour tous nos concitoyens.
10. La Première ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Président de la République française sont convenus de la déclaration suivante, renforcée par les actions énoncées dans les annexes jointes.

Sécurité commune : notre coopération en matière de politique de défense, de sécurité, étrangère, de développement et migratoire dans toute son ampleur

11. Nous faisons face à une série de menaces pour notre sécurité dont l'échelle, la complexité et la fréquence augmentent, et notamment l'attitude affirmée sur le plan militaire d'un nombre croissant de puissances établies et émergentes, qui remettent en question et compromettent les cadres internationaux. Par ailleurs, des groupes étatiques et non-étatiques reçoivent de plus en plus d'armes sophistiquées en grande quantité.
12. Depuis le dernier Sommet, nos deux pays ont connu des actes de terrorisme sur leur propre territoire. Nous sommes toujours menacés directement par le terrorisme islamiste qui, malgré ses revers en Syrie et en Irak, continue d'évoluer et de s'étendre à de nouvelles régions, nourri par la guerre civile, le chaos et la fragilité des États. Nous devons travailler ensemble pour protéger nos populations et pour combattre le terrorisme depuis les champs de bataille en Syrie et en Irak, où nos forces armées luttent courageusement côte à côte pour chasser Daech. Nous réaffirmons notre engagement, exprimé dans le Plan d'action franco-britannique de juin 2017, de ne pas laisser l'internet servir d'espace sécurisé pour les terroristes et les criminels et d'empêcher la radicalisation en ligne. Nous sommes également déterminés à lutter contre les formes classiques et émergentes de financement du terrorisme, en particulier dans le cadre de la conférence de mobilisation internationale qui sera organisée par la France à Paris en avril 2018, ainsi que dans les autres enceintes internationales.

Sécurité et défense

13. Les Traités de Lancaster House de 2010 ont permis d'intensifier considérablement la coopération en matière de défense, de sécurité nationale et de politique étrangère. Alors que le dixième anniversaire de ces traités approche, nous demeurons déterminés à approfondir nos capacités conjointes, notre coopération opérationnelle et la coordination de nos politiques.
14. Le Royaume-Uni et la France sont les deux plus grandes puissances européennes en matière de défense, dotées de forces de dissuasion nucléaire indépendantes et d'un éventail complet de forces armées en mesure de se déployer et d'opérer, seules ou avec leurs Alliés et partenaires, dans le monde entier sur terre, en mer, dans les airs et, de plus en plus de nos jours, dans le cyberspace. Nous avons mis en place des niveaux sans précédent d'intégration entre nos forces armées mais nous allons annoncer des mesures qui amélioreront encore nos capacités communes en matière de défense, ainsi que notre capacité à travailler ensemble dans le monde entier au service de nos intérêts communs. Il n'existe pas de situation dans lesquelles les intérêts vitaux de l'un de nos deux pays, le Royaume-Uni ou la France, puissent être menacés sans que les intérêts vitaux de l'autre ne le soient également.
15. En ce qui concerne la Force expéditionnaire commune interarmées (CJEF), nous sommes convenus de nous appuyer sur le succès de l'exercice Griffin Strike, réalisé en 2016, lors duquel plus de 5 000 militaires britanniques et français ont participé pour la première fois à des activités terrestres, maritimes et aériennes majeures. La CJEF est déjà en mesure de réaliser des opérations d'imposition de la paix et lancera un programme de travail qui aboutira à une force pleinement opérationnelle d'ici 2020, pouvant compter plus de 10 000 personnes, et capable de participer à des opérations de gestion de crise en intervenant en premier sur des territoires potentiellement hostiles..
16. Nous intensifierons également notre coopération maritime au service de la sécurité et de la prospérité dans le monde. Cette dernière prendra la forme d'un soutien réciproque aux futurs déploiements de nos porte-avions en 2019, d'un quartier-général commun en 2019 pour la Task-Force 150 de la coalition dans la mer d'Arabie et autour de la Corne de l'Afrique, ainsi que d'une collaboration pour le déploiement et l'exploitation de bateaux et d'avions dans les régions de l'océan Indien, de l'Asie-Pacifique et des Caraïbes en 2018.
17. Nous sommes convenus de travailler en plus étroite collaboration pour combattre le terrorisme et l'instabilité au Sahel et renforcer notre coopération dans cette région. L'un des aspects importants du Traité de Lancaster House est que nos deux pays se sont engagés à se soutenir, comme convenu au cas par cas, lorsque l'un d'entre eux est engagé dans des opérations auxquelles l'autre ne prend pas part. Par conséquent, en réponse aux demandes de la France d'un soutien supplémentaire pour l'opération BARKHANE, le Royaume-Uni a décidé de déployer trois hélicoptères CH-47 Chinook de transport lourd au Mali afin d'apporter un soutien logistique aux opérations françaises. Il a également accepté de continuer de mettre à disposition un avion C-17 de transport lourd, qui a déjà fourni un soutien logistique important. Cela démontre

l'engagement du Royaume-Uni de soutenir ses alliés et partenaires européens dans le but de préserver la sécurité de l'Europe.

18. Nous sommes convenus de maintenir un programme continu de coopération en matière de capacités militaires dans notre intérêt mutuel. La gestion des échanges d'informations nationales sensibles prend une dimension de plus en plus importante dans notre coopération mutuelle. Nous nous engageons à résoudre tout problème qui surviendrait. Nous réaffirmons que la coopération en lien avec notre initiative « *One Complex Weapon* » a une importance stratégique pour nos deux pays et nous confirmons notre volonté sans faille de développer notre coopération d'ambition mondiale dans le domaine des missiles. À l'issue de la phase initiale du développement du démonstrateur d'un Système de combat aérien futur (FCAS-DP), nous poursuivrons le travail d'évaluation des conclusions qui émergent afin de prendre des décisions concernant les phases futures du programme. Nous rechercherons également des possibilités de coopération en matière de combat aérien et nous poursuivrons notre analyse capacitaire sur l'environnement futur du combat aérien et des modalités selon lesquelles des systèmes de drones et d'avions pourraient opérer ensemble. Notre projet conjoint de contremesures pour la guerre des mines en mer met au point une technologie autonome sans équivalent au niveau mondial dans le domaine maritime. Nous prévoyons de développer des options pour permettre à ce système d'être rapidement mis en service opérationnel. Nous continuerons d'approfondir la coopération nucléaire entre nos deux pays afin de renforcer notre posture de dissuasion, tout en conservant l'indépendance de nos forces nucléaires.
19. Dans ce contexte, nous avons estimé d'un commun accord que la défense britannique jouait toujours un rôle majeur pour la stabilité de l'ordre multilatéral, notamment grâce à sa contribution à la défense et à la sécurité de l'Europe, et que l'industrie de défense britannique restait en mesure de participer aux programmes européens de recherche et de renforcement des capacités en matière de défense, dans le cadre d'arrangements à définir au niveau européen et dans d'autres formats pertinents.
20. Dans le cadre de l'OTAN, nous sommes convenus de contribuer davantage à la posture de dissuasion et de défense, notamment par notre réponse mesurée et proportionnée à la politique étrangère et à l'activité militaire plus affirmées de la Russie, ainsi que d'aider les forces de sécurité et les institutions de sécurité et de défense irakiennes à renforcer leurs capacités.
21. En 2017, les forces françaises et britanniques ont approfondi leur coopération opérationnelle en Estonie dans le cadre de la présence avancée renforcée. La France contribuera à la présence avancée renforcée en 2019, dans le cadre du groupement tactique dirigé par le Royaume-Uni en Estonie, compte tenu du succès du déploiement conjoint de 2017.
22. Nous soulignons la nécessité de continuer à favoriser l'émergence d'une culture stratégique commune aux États d'Europe. Grâce à leur solide expérience commune en matière expéditionnaire, la France et le Royaume-Uni reconnaissent que leurs relations bilatérales en matière de défense sont susceptibles de contribuer au développement de l'Initiative européenne d'intervention. Cela permettra de créer au sein d'un groupe d'États européens les conditions d'engagements à venir dans divers scénarios d'intervention militaire.

23. Le Royaume-Uni et la France développeront ces initiatives et surmonteront ces défis en travaillant ensemble avec leurs alliés de l'OTAN et leurs partenaires européens, notamment en poursuivant l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'OTAN et de la défense européenne et en encourageant le développement de la relation OTAN-Union européenne.

Protéger notre sécurité intérieure

24. Les récents attentats terroristes dans toute l'Europe soulignent l'ampleur et la nature transfrontalière du défi que représente la protection de nos citoyens. Le Royaume-Uni et la France déclarent par la présente leur engagement continu à travailler ensemble, au moyen de mécanismes bilatéraux comme multilatéraux, pour approfondir et améliorer leur coopération en matière de police, de sécurité et de justice pénale, améliorer la sécurité des citoyens en Europe et renforcer leurs capacités internes de sécurité, grâce à de nouveaux accords évolutifs aux niveaux européen et bilatéral, qui permettraient de lutter contre ces menaces communes complexes.
25. L'aptitude à transférer et à conserver des données, tant au sein de l'Union qu'avec des pays tiers, joue un rôle essentiel dans nos efforts pour combattre la criminalité transfrontalière et le terrorisme. Nous estimons tous deux que la conservation des données de communication est un outil légitime et majeur pour la sécurité publique, et qu'elle peut être réalisée de façon totalement compatible avec les droits fondamentaux de nos concitoyens.
26. En amont du Sommet, les directeurs du *Secret Intelligence Service*, du *Security Service* et du *Government Communications Headquarters* ont rencontré leurs homologues français, les directeurs de la Direction générale de la Sécurité extérieure et de la Direction générale de la Sécurité intérieure, afin de renforcer notre importante coopération actuelle. Cette rencontre a été la toute première à réunir en même temps les directeurs de ces cinq services de renseignement.
27. Poursuivant les objectifs du Plan d'action franco-britannique signé par la Première ministre Theresa May et le Président Emmanuel Macron en juin 2017, nous nous engageons à renforcer notre coopération pour faire en sorte que l'internet ne puisse pas servir d'espace sécurisé pour les terroristes et les criminels. Un rapport d'étape conjoint portant sur la mise en œuvre du Plan d'action de juin a été présenté lors du Sommet. En nous appuyant sur une collaboration récente entre des équipes britanniques et françaises, nous appelons le secteur privé et le Forum mondial de l'internet contre le terrorisme (*Global Internet Forum to Counter Terrorism*) à assurer l'automatisation de la détection et de la suppression des contenus illégaux entre une et deux heures après leur publication, à empêcher la diffusion de ces contenus et à soutenir davantage les plus petites entreprises. Dans la perspective du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G7 en 2018, le Royaume-Uni et la France chercheront à améliorer la transparence de la part de ces derniers afin de faciliter le suivi des avancées vers ces objectifs. Nous renforcerons également notre coopération dans le domaine des communications stratégiques. Nous étudierons des mesures législatives si nécessaire.

28. En outre, nous sommes convenus de présenter un nouvel accord maritime bilatéral de lutte contre le terrorisme, afin de permettre à nos services de police et de justice de mieux assurer la sécurité des plus de 15 millions de passagers qui traversent la Manche chaque année, ainsi que de sécuriser les ports transmanches, qui génèrent des bénéfices économiques mutuels conséquents.
29. Étant donné la nature transfrontalière des menaces communes liées au grand banditisme et à la criminalité organisée, nous nous sommes également engagés à renforcer notre étroite collaboration, en portant une attention particulière à la lutte contre les menaces communes émanant des Balkans occidentaux et au soutien à la sécurité dans cette région, notamment en collaborant en amont des prochains sommets des Balkans occidentaux à Sofia et à Londres, qui constituent des étapes importantes pour accroître la stabilité et le développement économique de la région, et en améliorant les échanges de renseignement sur les armes à feu illégales.

Sécurité informatique et numérique

30. Le Royaume-Uni et la France coopéreront pour empêcher et limiter les cyberattaques malveillantes de malfaiteurs, d'acteurs étatiques et de leurs intermédiaires, notamment celles visant à s'immiscer dans les processus démocratiques internes des États, et coopéreront pour augmenter le coût de ces cyberattaques pour ceux qui les commettent.
31. En particulier, nous œuvrerons ensemble pour renforcer la protection et la résilience de nos ressources, systèmes et réseaux essentiels, dans le cadre notamment d'un nouveau dialogue stratégique annuel sur les cybermenaces, qui réunira les gouvernements et leurs services, et en échangeant les bonnes pratiques avec les détenteurs des infrastructures essentielles. Nous sommes convenus de coopérer pour améliorer la résilience au sein de l'OTAN et pour développer le rôle de l'OTAN dans le renforcement des capacités de cyberdéfense. Nous renforcerons également la coopération actuelle sur le rôle des technologies numériques et l'utilisation des données à des fins de sécurité et d'application de la loi.

Politique étrangère et développement

32. Le Royaume-Uni et la France sont déterminés à relever les défis de politique étrangère et de développement international les plus urgents de notre époque. Nous avons adopté une approche stratégique commune élargie, un Pacte de politique étrangère et de développement, qui reflète nos valeurs et nos objectifs communs. Ce Pacte met en évidence notre attachement commun à un multilatéralisme réel et au système international fondé sur des règles, et définit des projets conjoints visant à optimiser l'efficacité de nos capacités et de nos instruments de politique étrangère, notamment la coopération en matière de stabilisation. Nous avons une longue tradition de coopération sur les évolutions internationales, qui vise à assurer une action internationale efficace. Le développement, notamment la lutte contre les causes sous-jacentes de l'instabilité et des conflits, est une composante essentielle de notre réponse aux défis mondiaux. Nous sommes résolus à renforcer notre coopération pour améliorer l'impact de notre aide humanitaire et de notre aide au développement.

33. En tant que voisins, membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies et membres du G7 et du G20, nous continuerons d'être des partenaires très proches sur les problèmes les plus préoccupants pour la paix et la sécurité internationales. Nous saisissons notamment l'opportunité de nos présidences du G7, française en 2019 et britannique en 2021, pour promouvoir notre vision commune des défis mondiaux.
34. Concernant l'Iran, nous réaffirmons notre plein attachement au Plan d'action global commun et à sa mise en œuvre totale. Nous prenons bonne note de sa contribution à la préservation du régime international de non-prolifération nucléaire. Nous poursuivrons le dialogue avec le gouvernement américain à propos du programme nucléaire iranien, et nous prenons note de la déclaration de la Maison-Blanche du 12 janvier 2018. Nous restons préoccupés par le programme de missiles balistiques iranien ainsi que par les activités de l'Iran dans la région, et notamment par les indications selon lesquelles le pays a apporté un appui aux Houthis au Yémen. Nous appelons la communauté internationale à agir davantage pour faire progresser la paix et la stabilité dans la région et pour répondre aux actions de déstabilisation régionale menées par l'Iran. Nous espérons que l'Iran fera des progrès sur la question des droits de l'Homme et sur la mise en œuvre du droit à la liberté d'expression.
35. Nous appelons la Corée du Nord (RPDC) à respecter ses obligations internationales et à mettre en œuvre le démantèlement intégral, vérifiable et irréversible de ses programmes nucléaires et balistiques. Nous continuerons de soutenir des mesures résolues et efficaces pour inciter Pyongyang à s'engager dans un dialogue durable, réel et sans conditions.
36. Concernant le processus de paix au Proche-Orient, nous réaffirmons notre soutien à la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la prospérité et la sécurité dans des frontières sûres et reconnues, et ayant Jérusalem pour capitale commune. Nous appelons les parties à prendre des mesures rapides pour enrayer les évolutions négatives actuelles sur le terrain, à s'abstenir d'initiatives unilatérales et à entamer de nouvelles négociations de paix constructives. Nous nous tenons prêts à contribuer à tous les efforts crédibles visant à relancer le processus de paix.
37. Concernant la Syrie, nous continuerons d'encourager un processus sous l'égide des Nations Unies à Genève permettant une transition véritable vers un nouveau gouvernement démocratique, inclusif et légitime, et nous appelons le régime syrien à respecter les accords de cessez-le-feu, à garantir la protection des civils et à permettre un accès humanitaire durable et sans entrave. Nous réaffirmons notre engagement à demander des comptes pour les violations des droits de l'Homme et du droit international en Syrie, notamment l'utilisation d'armes chimiques. Nous rappelons que nous n'apporterons aucune aide à la reconstruction tant qu'une transition crédible ne sera pas sérieusement engagée, conformément à la résolution 2254 des Nations Unies.
38. Concernant le Liban, nous réaffirmons notre soutien à la stabilité, à la sécurité et à la souveraineté du pays et nous approuvons la déclaration du 8 décembre 2017 du Groupe international de soutien au Liban. Nous appelons toutes les parties libanaises à mettre en œuvre la politique du gouvernement de distanciation et de non intervention dans les conflits extérieurs et nous appelons au lancement de discussions sur une Stratégie nationale de défense. Nous sommes déterminés à aider l'État libanais et ses institutions

dans les domaines sécuritaire, économique et humanitaire. Nous réaffirmons notre soutien aux Forces armées libanaises et à toutes les institutions de sécurité de l'État afin de protéger le Liban contre les atteintes à sa sécurité, en particulier la menace terroriste et les crises qui déstabilisent actuellement le Moyen-Orient. À cet égard, nous nous réjouissons de la tenue en 2018 de la réunion « Rome II » en Italie, de la conférence des investisseurs à Paris et de la conférence « Soutenir l'avenir de la Syrie et de la région » à Bruxelles, qui devraient accorder une attention particulière à la poursuite de la gestion des besoins humanitaires en Syrie et au soutien aux pays d'accueil dans la région, ainsi qu'à la préparation au retour des réfugiés syriens, uniquement quand les conditions permettront un retour volontaire, sûr et dans la dignité, conformément au droit humanitaire international.

39. Au Yémen, nous appelons les parties à établir un dialogue de bonne foi, à convenir des conditions d'un cessez-le-feu et à revenir à la table des négociations, tout en permettant un accès sûr et sans entrave à tout le Yémen pour la distribution à titre payant et humanitaire de produits alimentaires, de carburant et de produits médicaux. Nous condamnons les attaques de missiles balistiques conduites par les forces houthistes contre l'Arabie saoudite, qui représentent une menace pour la sécurité régionale.
40. Concernant la Libye, le Royaume-Uni et la France réaffirment leur plein soutien au plan d'action pour la Libye du Représentant spécial du Secrétaire général. Ils rappellent qu'une solution politique inclusive, basée sur l'accord politique inter-libyen, est l'unique moyen de mettre un terme à la crise actuelle dans le pays. Le Royaume-Uni et la France sont également déterminés à soutenir les efforts libyens et internationaux dans la lutte contre les trafics en tout genre, notamment la traite des êtres humains.
41. Nous réaffirmons notre engagement commun à lutter contre la prolifération de toutes les formes d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que contre les transferts illicites d'armes classiques. Parallèlement à nos efforts conjoints sur l'Iran et la République populaire démocratique de Corée, nous continuerons de renforcer notre coopération pour lutter contre l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien et Daech. À l'approche du cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous réaffirmons notre fort attachement à ce traité, qui joue un rôle sans équivalent pour limiter la dissémination des armes nucléaires, ainsi que notre attachement aux autres traités et régimes à l'origine du système international fondé sur des règles de lutte contre la prolifération.
42. Au cours de nos échanges, nous avons également porté une attention particulière à la Russie, à l'Afrique et aux Caraïbes.
43. Le Royaume-Uni et la France partagent une même analyse de la politique étrangère et de défense russe, devenue plus ferme et qui s'accompagne de plusieurs formes inquiétantes d'intimidation stratégique, notamment le recours à la désinformation, les actions malveillantes en ligne et la subversion politique. Ils œuvreront ensemble pour lutter contre les problèmes que cette politique pourrait créer en termes de sécurité, tout en recherchant un dialogue constructif avec Moscou par les canaux appropriés. Une réponse résolue accompagnée d'un dialogue, notamment sur les questions d'intérêt commun, pour lesquelles Moscou demeure un acteur essentiel, doit être apportée à cette fermeté de la Russie. Nous condamnons l'annexion illégale de la Crimée et la déstabilisation de l'est de l'Ukraine par la Russie. Nous appelons instamment la Russie,

ainsi que l'Ukraine, à la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk, en commençant par un cessez-le-feu total et généralisé. Les sanctions économiques ne pourront être levées tant que la Russie ne respectera pas les obligations découlant des accords de Minsk.

44. Conscients que l'Afrique vit une période d'importantes évolutions, le Royaume-Uni et la France réaffirment leur attachement commun à la paix, à la stabilité et à la prospérité sur ce continent. Nous décidons de renforcer notre coordination, en coopérant avec nos partenaires africains et dans les enceintes internationales, comme le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies, le G7 et le G20, sur les sujets d'intérêt commun et mutuellement bénéfiques, notamment la paix et la sécurité, le changement climatique, l'environnement et la résilience, la croissance économique, les échanges commerciaux, l'aide humanitaire et les enjeux internationaux comme la lutte contre le terrorisme, les migrations clandestines, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. Nous sommes fermement déterminés à soutenir l'Afrique pour qu'elle exploite son immense potentiel économique, en encourageant le commerce et les investissements, l'emploi et les opportunités, en particulier pour la jeunesse africaine.
45. Afin d'atteindre nos objectifs pour une Afrique plus prospère, nous devons rapidement garantir la stabilité et traiter les besoins immédiats. Le Royaume-Uni et la France s'engagent à coopérer pour assurer la paix, la stabilité, la résilience et la sécurité dans le Sahel et le sud de la Libye, le nord-est du Nigéria et le bassin du lac Tchad ; ils s'engagent à continuer de soutenir les actions de la communauté internationale dans la Corne de l'Afrique et en Somalie, notamment par un soutien à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui assure à certaines conditions un transfert de responsabilité aux forces de sécurité somaliennes, selon un calendrier préétabli, pour favoriser à l'avenir la paix et la stabilité dans le pays. Afin de permettre la mise en œuvre de ces projets, nous œuvrerons ensemble pour garantir un financement de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'UE, dans le cadre du processus de transition et nous coopérerons étroitement pour lutter contre la pauvreté et faire face aux défis environnementaux et de développement. Le Royaume-Uni et la France décident de renforcer leur coopération en matière de sécurité dans le Sahel, en appui notamment de la Force conjointe du G5 Sahel. Nous collaborerons étroitement pour lutter contre les causes à plus long terme de l'instabilité, de la misère et des retards de développement dans le Sahel, dans le cadre de notre partenariat au sein de l'Alliance pour le Sahel. En appui à ce partenariat, le Royaume-Uni apportera une aide de 50 millions de livres sterling pour encourager les initiatives humanitaires et de planification familiale dans la région. Cette aide viendra s'ajouter à l'engagement actuel du Royaume-Uni d'apporter une aide humanitaire de 189,5 millions de livres sterling à la région pour la période 2015-2018, afin d'aider 2,3 millions de personnes victimes de l'insécurité alimentaire et 1,9 million de personnes touchées par un conflit.
46. Des ouragans et des tempêtes tropicales de plus en plus fréquents et violents provoquent des ravages à grande échelle dans les Caraïbes, où nous avons des intérêts communs et des responsabilités envers les territoires britanniques d'outre-mer et les départements et collectivités français d'outre-mer. Nous nous appuyerons sur notre coopération en réaction à l'ouragan Irma pour améliorer la fourniture conjointe de secours en cas de catastrophe et bâtir la résilience dans les Caraïbes, avec des projets comme les systèmes d'alerte précoce face aux risques climatiques (CREWS). Nous fondant sur la réussite de nos travaux dans le cadre de la Charte internationale « Espace et catastrophes

majeures », nous nous efforcerons de renforcer la résilience opérationnelle des moyens de communications essentiels dans les îles touchées par des ouragans.

47. Nous nous engageons à coopérer en vue de la réussite de la reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation.

Migrations, « esclavage moderne », traite des êtres humains et gestion conjointe de la frontière entre le Royaume-Uni et la France

48. Le Royaume-Uni et la France sont résolus à adopter une approche globale sur les routes migratoires. Actuellement, 65 millions de personnes dans le monde ont été déplacées contre leur gré. Ce chiffre record a presque doublé en une décennie. Il est inacceptable que des gens continuent de perdre la vie en entreprenant un dangereux voyage vers l'Europe par des circuits illégaux. Le Royaume-Uni et la France coordonneront leur influence et leur expertise pour traiter les problèmes communs posés par les migrations irrégulières, l'« esclavage moderne » et la traite des êtres humains, et pour favoriser des flux migratoires réguliers, bien gérés et légaux.
49. Sur l'amont des routes migratoires, nous nous efforcerons d'aider et de responsabiliser les autorités et les communautés des pays d'accueil, afin qu'elles mènent des actions transfrontalières et traitent les migrations sur l'ensemble de la route migratoire, grâce à des travaux conjoints dans les pays d'origine et de transit dans des régions comme l'Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Ces travaux comprendront notamment le renforcement des capacités de lutte contre le grand banditisme et la criminalité organisée et des capacités de démantèlement des réseaux de traite des êtres humains, la protection des victimes et des plus vulnérables, ainsi que la lutte contre les causes structurelles pour supprimer le besoin de poursuivre un chemin dangereux. Ce travail sera poursuivi à travers un nouveau dialogue stratégique franco-britannique sur la coopération sur l'amont des routes migratoires.
50. Le Royaume-Uni et la France agissent ensemble en permanence pour assurer une coopération forte dans la gestion conjointe de leur frontière commune, afin de répondre aux défis des migrations irrégulières. Le Royaume-Uni apporte depuis 2014 un soutien aux mesures de sécurité dans et autour des ports et infrastructures ferroviaires dans le nord de la France. La France veille à une présence adéquate de forces de police aux abords de ces infrastructures et prend en charge les migrants en besoin de protection. Par ailleurs, la coopération entre les forces de l'ordre britanniques et françaises a abouti à des résultats positifs, permettant le démantèlement de 44 réseaux de passeurs de migrants en 2017.
51. Le Royaume-Uni et la France souhaitent poursuivre leurs efforts conjoints pour continuer de renforcer les mesures de sécurité dans et autour des infrastructures de transport. La France continuera en 2018 de garantir une présence adéquate de forces de police tout en prenant en charge les personnes qui en ont besoin. Le Royaume-Uni s'engage à poursuivre son soutien au renforcement des mesures de sécurité dans et

autour des ports de Calais, Dunkerque, Ouistreham et du Havre, et des installations Eurotunnel. Ces travaux comprendront la création d'un Centre conjoint pour lutter contre la criminalité liée au franchissement illégal des frontières.

52. Dans l'objectif de renforcer leur coopération sur leur frontière commune et à proximité de celle-ci, le Royaume-Uni et la France sont convenus d'adopter un Traité qui établit un cadre juridique garantissant que les aspects essentiels de nos engagements conjoints de coopération concernant la frontière et les migrations se poursuivront. Le Traité inclut des dispositions destinées à garantir que le règlement Dublin III soit mis en œuvre de façon rapide, en particulier pour le traitement des mineurs non accompagnés demandant l'asile, et nous continuerons d'agir ensemble pour mener à bien le transfert de mineurs non accompagnés, conformément aux programmes nationaux de réinstallations tels que l'article 67 de la loi britannique sur l'immigration de 2016. Le Traité fixe également l'objectif d'améliorer l'action commune pour lutter contre la criminalité organisée dans le domaine migratoire et augmenter le nombre de migrants irréguliers éloignés vers leur pays d'origine. Le Royaume-Uni soutiendra la France pour la mise en place de structures d'hébergement localisées en dehors de la région de Calais et de Dunkerque, tels que les Centres d'accueil et d'examen des situations.
53. Pour mettre en œuvre ces priorités, le Royaume-Uni et la France s'engagent à un ensemble de coopération incluant une aide financière britannique supplémentaire de 50 millions d'euros en 2018.
54. Le Royaume-Uni et la France conviennent de travailler ensemble pour soutenir le développement économique des régions de Calais et Douvres et de mettre en place un groupe de travail sur des projets communs pour soutenir la promotion de l'économie et du tourisme, y compris après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.
55. Le Royaume-Uni et la France continuent de traiter les problèmes posés par les migrations irrégulières, « l'esclavage moderne » et la traite des êtres humains, et de favoriser des flux migratoires réguliers et bien gérés. La France salue l'Appel à l'action contre le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.

Des solutions communes : travailler ensemble dans le domaine de l'innovation pour préparer nos pays et nos économies de demain

56. La révolution numérique, la mondialisation et le changement climatique font partie des défis auxquels nous sommes confrontés. Au premier rang mondial dans les domaines de la science, de la recherche et de l'ingénierie, le Royaume-Uni et la France s'engagent à mettre en commun leur expertise pour concevoir des solutions communes innovantes et faire en sorte que leurs économies et leurs sociétés tirent le meilleur parti des avantages des nouvelles technologies pour un avenir durable.

Innovover pour un monde plus vert

57. Le Royaume-Uni et la France sont totalement déterminés, au niveau national et international, à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris en synergie avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à améliorer la qualité de l'air que nous respirons et à concevoir des solutions innovantes pour répondre aux besoins de nos pays en matière d'énergie et de transport.
58. Nous avons joué un rôle moteur au niveau international dans la transition vers des énergies autres que fossiles. Conformément à l'engagement que nous avons pris de cesser la vente de toute nouvelle voiture et fourgonnette classiques d'ici à 2040, nous sommes convenus de mener des travaux communs sur des véhicules ne produisant aucune émission. Nous travaillerons aussi ensemble pour réduire de moitié le nombre de décès précoces dus à la pollution atmosphérique, grâce à des partenariats régionaux et nationaux.
59. À l'appui de notre engagement d'éliminer progressivement le charbon dans sa forme actuelle comme source d'énergie et de produire une énergie sûre, à faible intensité de carbone et à un coût abordable, nous créerons les conditions du développement de technologies pour des systèmes énergétiques intelligents et mettrons en œuvre des projets d'interconnexion électrique pour atteindre ces objectifs. À l'échelle internationale, nous bâtirons également une coalition d'États résolus à prendre des mesures concernant le prix du carbone et nous augmenterons le nombre de membres de la *Powering Past Coal Alliance*.
60. Outre les efforts destinés à promouvoir la mise en œuvre de politiques de transition vers une économie sobre en carbone et à soutenir la recherche, les projets et les entreprises, nous nous engageons à approfondir les échanges et à renforcer la coopération entre ministères des finances et banques centrales pour appuyer la mise en place d'une finance durable et verte aux niveaux bilatéral et international. Nous nous félicitons également de la poursuite de la coopération sur la finance verte entre la *Green Finance Initiative* de la City de Londres et l'initiative *Finance for Tomorrow* de Paris Europlace.
61. Prenant acte de l'importance de l'énergie nucléaire dans une économie sobre en carbone, nous nous félicitons de l'approfondissement de notre coopération industrielle dans le domaine de l'énergie nucléaire civile qui a connu une grande avancée avec le lancement en septembre 2016 du projet Hinkley Point C. Nous encouragerons la mise au point de projets de nouvelles constructions et de nouveaux projets de coopération pour développer les technologies innovantes dans tous les aspects du cycle nucléaire.
62. Étant donné que nos pays et d'autres pays sont confrontés à de nombreuses difficultés concernant le démantèlement d'installations nucléaires civiles et la gestion des déchets radioactifs, nous intensifierons notre coopération bilatérale et lancerons des projets industriels et de recherche communs dans nos pays et sur d'autres marchés. En effet, le Royaume-Uni et la France ont des compétences et une expertise significatives et complémentaires et sont considérés comme deux chefs de file au niveau mondial. La coopération en matière de sûreté et de sécurité nucléaires doit également se poursuivre dans le cadre d'enceintes bilatérales et internationales.

63. Le Royaume-Uni et la France souhaitent poursuivre leur dialogue constructif sur l'élaboration d'un pacte mondial pour l'environnement. Nous décidons d'agir en étroite coopération sur les moyens d'améliorer la cohérence de l'action internationale en matière de protection de l'environnement.

Investir dans les technologies de la prochaine génération

64. Le Royaume-Uni et la France ont une longue histoire de coopération pour concevoir des technologies de pointe. Qu'il s'agisse d'être pionniers dans le domaine des voyages supersoniques ou de mieux relier nos pays grâce au tunnel sous la Manche, la coopération entre nos deux pays a toujours été source d'innovation concrète.
65. Nous poursuivrons notre partenariat pour investir dans les technologies de demain, notamment par un programme conjoint bénéficiant de crédits pouvant aller jusqu'à 100 000 euros par an et destiné à soutenir les échanges universitaires, la collaboration scientifique et l'innovation.
66. Nous annonçons aujourd'hui le lancement d'un nouveau partenariat stratégique pour la médecine génomique entre *Genomics England* et Médecine génomique 2025. Indépendamment, le Royaume-Uni et la France ont établi les plans les plus ambitieux du monde pour intégrer la technologie génomique dans le système de santé. Nous avons défini une vision commune de la génomique et nous associerons nos compétences nationales partagées en cofinçant des analyses communes des nouvelles technologies pour accélérer les coopérations en matière de médecine génomique et de recherche. Ce nouveau partenariat stratégique nous permettra de continuer à jouer un rôle moteur dans le monde en matière de médecine génomique, d'instaurer de grands partenariats industriels et de rester à la pointe de la médecine génomique pour améliorer la prise en charge des patients atteints de cancer ou de maladies rares.
67. Nous continuerons d'approfondir notre coopération dans les activités spatiales sur la base de l'Arrangement-cadre signé lors du Sommet de 2014, notamment la coopération pour construire Exomars, premier astromobile d'Europe capable de circuler sur Mars, et en examinant la manière dont nos spécialistes du climat pourraient améliorer l'analyse des variables climatiques clés, aider les pays en développement et positionner nos industries au cœur du marché des services climatiques, qui est en pleine croissance et représente plusieurs milliards d'euros.

Développer les entreprises de demain

68. Les stratégies industrielles du Royaume-Uni et de la France mettent en lumière le rôle que les technologies numériques joueront dans l'économie de demain. Dans ce contexte, nous voulons réaffirmer notre engagement et notre soutien en faveur du principe de neutralité du net qui encourage la gratuité et l'ouverture de l'internet. En nous appuyant sur les réussites du groupe de travail franco-britannique sur l'innovation par les données, nous sommes convenus de soutenir l'innovation numérique, notamment dans le cadre d'un colloque numérique qui se tiendra en 2018 et qui réunira des experts de la sécurité et des compétences numériques, de l'intelligence artificielle, des données et de l'administration numérique.

69. Nous renforcerons la compétitivité internationale de nos chercheurs et innovateurs de niveau mondial et nous intensifierons notre coopération entre les *Catapults* britanniques et les Instituts français de technologie. Avec des entreprises françaises et britanniques concernées, nous examinerons l'opportunité de lancer un Conseil conjoint des affaires et de l'innovation pour encourager l'innovation et la recherche et développement et stimuler la croissance économique. Alors que nous nous tournons vers l'avenir de notre relation au XXI^{ème} siècle, nous sommes convenus de mettre en place un groupe conjoint de personnalités qualifiées pour étudier les autres possibilités de coopération future, notamment les possibilités de projets importants.

Un avenir partagé

70. Pendant plusieurs siècles, le Royaume-Uni et la France ont forgé des relations linguistiques et culturelles mais aussi et surtout, des relations humaines. Il est essentiel de consolider et célébrer ces liens à l'heure où s'ouvre un nouveau chapitre de notre relation.

Une approche renouvelée des partenariats

71. Nous avons arrêté une nouvelle approche des partenariats entre nos villes et nos régions, afin de soutenir une nouvelle génération de liens entre nos concitoyens, notamment en réunissant maires et autres élus pour leur permettre de relever les défis d'aujourd'hui et de tirer parti du potentiel des technologies émergentes. Nous nous fixons l'objectif de 10 nouveaux jumelages chaque année jusqu'en 2022.

Éducation et mobilité sociale

72. Dans le prolongement du Mémorandum d'entente sur l'éducation, le Royaume-Uni et la France approfondiront la coopération dans tous les secteurs de l'éducation pour développer les possibilités offertes aux jeunes, en particulier issus de milieux défavorisés, de bénéficier d'expériences internationales qui renforcent leur employabilité, leurs compétences linguistiques et leur conscience internationale. Nous faciliterons les échanges de compétences et de bonnes pratiques destinées aux collégiens et lycéens intéressés par le cyberspace afin de doter les générations futures des compétences requises et nous sommes convenus de relancer le programme déjà ancien de l'Entente cordiale et son financement et de consolider le nouveau programme *Young Leaders* qui fait déjà ses preuves.

Échanges sportifs et culturels

73. Le Royaume-Uni et la France accueillent de grands événements sportifs et sont en pointe dans le domaine des arts et des musées. Leur culture attire dans le monde entier.

74. Nous sommes convenus d'échanger nos bonnes pratiques sur l'organisation d'événements sportifs, à partir de l'expérience du Royaume-Uni de l'accueil en 2012 des Jeux olympiques et paralympiques de Londres et de la Coupe du monde de rugby en 2015 et dans la perspective de la Coupe du monde de rugby de 2023, qui sera organisée par la France, et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, et

nous sommes convenus de poursuivre notre coopération concernant tout un éventail de questions sportives.

75. Nous sommes convenus de discuter des conditions d'une initiative commune sur la protection du patrimoine culturel partout dans le monde, dans les zones de conflit et dans celles où ce patrimoine est menacé pour des raisons naturelles, pour que les générations futures aient accès à leur identité culturelle unique et puissent commémorer leur histoire. Pour commémorer notre histoire culturelle commune, nous sommes convenus d'organiser une saison culturelle croisée, reposant sur des échanges d'œuvres d'art et des échanges culturels nourris. À cet égard, nous sommes convenus d'un prêt de la Tapisserie de Bayeux au Royaume-Uni durant les travaux de rénovation du musée de Bayeux où elle est habituellement exposée et avant l'ouverture en 2023 du futur Centre de compréhension de l'Europe du Moyen-Âge de Bayeux, sous réserve que les exigences juridiques et les conditions scientifiques de restauration et de préservation soient respectées.
76. Nous nous associerons mutuellement aux commémorations que nous organisons à l'occasion du centième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale.
77. Nous soutiendrons également le Normandy Memorial Trust dans sa volonté de construire un mémorial à Ver-sur-Mer en l'honneur des quelque 22 000 personnes tombées en servant sous commandement britannique au cours de la bataille de Normandie en 1944. Le Président et le Premier ministre participeront côte à côte à l'inauguration du projet en juin 2019 dans le cadre des commémorations marquant le 75^e anniversaire du Débarquement.